

Dr Philippe Zimmerli

Médecin-dentiste SSO-SNMD
Spécialiste en chirurgie orale SSO
4, rue de l'Épervier, 2053 Cernier
ph.zimmerli@bluewin.ch
032 853 65 00



Aux patients bénéficiant
des prestations sociales dans le canton de Neuchâtel

Un nouveau tarif médico-dentaire révisé (AA/AM/AI et Dentotar) est entré en vigueur le 01.01.2018. L'Etat de Neuchâtel est un des rares cantons en Suisse qui refuse l'application de ce tarif. L'ancien tarif date de 1994 et n'a jamais été réévalué !

Votre plan de traitement fera l'objet d'une estimation selon le nouveau tarif. La part susceptible d'être prise en charge par l'Etat de Neuchâtel sera devisée selon l'ancien tarif. La différence sera à votre charge et payable en début de traitement si vous souhaitez vous faire soigner dans mon cabinet.

Pour les patients adultes à charge des services sociaux, cette différence s'ajoute aux 10% devant être financés par eux-mêmes.

NB : les rendez-vous manqués sont tarifés selon le tarif privé et doivent être honorés avant la poursuite des soins pris en charge.

Mon secrétariat se tient volontiers à disposition pour de plus amples renseignements et la mise en place des modalités de paiements.

Dr Philippe Zimmerli